

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 4 avril 2024

**DATE DE CONVOCATION** : 15 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :   - En exercice : 10                   - Présents : 9  
                                  - Votants : 9                         - Absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le quinze mars deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER.

**Absents excusés** : Michael DHAUSSY.

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : André LADET.

**Objet de la délibération : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2024 a pour objet l'acquisition d'une autolaveuse, pour un montant de travaux estimé à 3 085,50 € HT, correspondant au devis reçu par l'UGAP (centrale d'achat public).

L'acquisition de l'autolaveuse permettra d'augmenter l'efficacité de nettoyage, d'assurer une meilleure hygiène des locaux ainsi que de diminuer les gestes répétitifs pour l'agent communal. Cette acquisition sera effectuée sur l'exercice budgétaire 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 9 VOIX POUR.**

**APPROUVE** l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des bâtiments communaux.

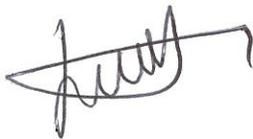
## S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A inscrire cette action au budget primitif 2024,
- A ne pas dépasser 70 % de subvention publiques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire solliciter une demande de subvention au titre du FER 2024 et à signer tout acte afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,  
André LADET



Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 5 avril 2024

Le Maire,  
Bruno GAUTIER

